



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats, s.a.

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 7 août 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Notre référence : 3072-001

Objet : R-3842-2013
Reconnaissance de l'expert de l'AQCIE / CIFQ

Chère consœur,

Tel que requis par la Régie au paragraphe 61 de la décision procédurale D-2013-117 rendue en date du 29 juillet 2013 dans le présent dossier, nos clients, l'AQCIE et le CIFQ, demandent à la Régie de reconnaître le Dr. Laurence Booth à titre de témoin expert pour les fins relatives aux paragraphes 16 et 17 de leur demande d'intervention dans le présent dossier :

*« 16. L'AQCIE et le CIFQ sont d'ores et déjà en mesure d'informer la Régie qu'ils ont retenu les services du Dr. Laurence Booth pour agir en tant que témoin expert sur la question du taux de rendement. Les intervenants joignent, comme **Annexe A** à la présente demande d'intervention, le curriculum vitae à jour du Dr. Booth et demandent à la Régie de reconnaître sa qualification comme témoin expert aux fins de*



présenter une opinion professionnelle indépendante relativement aux enjeux pertinents à la détermination d'un taux de rendement raisonnable sur les capitaux propres du Transporteur et du Distributeur, incluant leur profil de risque et leur structure de capital, aux fins de l'établissement de leurs tarifs à compter du 1er janvier 2014 ;

17. De plus, comme partie intégrante du mandat à être confié au Dr. Laurence Booth, l'AQCIE et le CIFQ ont demandé à ce dernier de proposer des paramètres pour une formule d'ajustement automatique permettant d'ajuster le taux de rendement raisonnable sur l'avoir propre du Transporteur et du Distributeur pour tenir compte de l'évolution des conditions des marchés financiers pour les années postérieures à 2014, et ce, jusqu'à ce que le taux de rendement fasse l'objet d'une nouvelle étude approfondie par la Régie; »

Vous trouverez sous pli le curriculum vitae à jour du Dr. Booth qui était joint comme Annexe A à la demande d'intervention de l'AQCIE et du CIFQ.

Nous annexons également sous pli l'estimation des honoraires du Dr. Booth qui était jointe à notre budget de participation dans le présent dossier.

Nous osons espérer que cette demande ne sera pas contestée eu égard aux nombreux dossiers pour lesquels le Dr. Booth a été reconnu comme expert dans les mêmes matières par le passé.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
CABINET D'AVOCATS, S.A.



GUY SARAULT

GS/jk

p.j. Curriculum vitae du Dr. Booth
Estimation des honoraires du Dr. Booth



- c.c. :
- Hydro-Québec - a/s: Me Yves Fréchette et Affaires juridiques
 - Hydro-Québec – a/s : Me Éric Dunberry et Me Marie-Christine Hivon
 - AQCIE - a/s Monsieur Luc Boulanger
 - CIFQ – a/s Monsieur Pierre Vézina
 - ACEF-O – a/s Me Stéphanie Lussier
 - ACEF-Q – a/s Me Denis Falardeau
 - FCEI – a/s Me André Turmel
 - GRAME – a/s Me Geneviève Paquet
 - OC – a/s Me Éric David
 - RNCREQ – a/s Me Annie Gariépy
 - SÉ/AQLPA – a/s Me Dominique Neuman
 - UC – a/s Me Hélène Sicard
 - Me Olivier Charest
 - Dr. Laurence Booth

